

Maîtriser le fonctionnement du Conseil médical : formations restreinte et plénière

Procédures, délais, saisines, recours



Objectifs

- Décrypter les décrets du 11 mars 2022 et les impacts de la réforme des instances médicales
- Savoir quand et comment saisir le conseil médical
- Maîtriser les nouvelles procédures liées aux congés pour raison de santé, à l'imputabilité au service et à l'inaptitude



Public

Agents du service du personnel, de la paie, de la gestion administrative du personnel



Prérequis

Avoir une connaissance de base sur les congés pour raison de santé, les congés maladie et les accidents de service et maladies professionnelles



Durée

1 Jour



Prix

400 € Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)



- Une formation courte intégrant les dernières actualités réglementaires
- Réalisation d'une fiche de synthèse des changements de procédures liés à la réforme des instances médicales

Bref rappel du dispositif applicable avant le décret du 11 mars 2022

- Le comité médical
- La commission de réforme

Le contexte de la réforme

- La loi de Transformation de la Fonction publique
- L'ordonnance du 25 novembre 2020
- La suppression de la condition générale d'aptitude et ses conséquences

La nouvelle procédure devant le Conseil médical

Conseil médical en formation restreinte

- Composition
- Cas dans lesquels l'avis du Conseil médical est requis
- Les modifications substantielles liées au congé de maladie ordinaire et au renouvellement des CLM et des CLD – Impacts sur le Congé de grave maladie
- Modalités de saisine du Conseil médical
 - Rôle de l'employeur
 - Formulaire de saisine
 - Le délai
 - Les pièces à joindre au dossier
- Modalités d'instruction des dossiers et délais
- Nature des avis rendus par le Conseil médical
- Les voies de recours : contestation par l'agent, contestation par l'administration
- Le maintien du demi-traitement et son application jurisprudentielle
- Le maintien du demi-traitement et les fonctionnaires stagiaires : nouvelle jurisprudence



CAS PRATIQUES

- Dans quels cas saisir la formation restreinte du conseil médical ?
- Dans quels cas le conseil médical en formation plénière rend-il un avis conforme ?

Conseil médical en formation plénière

- Composition
- Cas dans lesquels l'avis du Conseil médical est requis (Imputabilité au service et Invalidité)
- Pièces à fournir pour l'examen des droits
- Modalités d'instruction des dossiers – les délais
- Nature des avis rendus par le Conseil médical
- Voies de recours ?
- Le rôle des représentants du personnel et les modalités d'intervention



CAS PRATIQUE

dans quels cas saisir la formation plénière du conseil médical ?

Liste des pièces à fournir devant le Conseil médical en fonction de l'évènement apprécié

- Titulaires CNRACL et Service des pensions
- Titulaires IRCANTEC
- Contractuels
- Tableaux de synthèse

Questions diverses :

- Saisine du conseil médical au moment de l'option CLM ou CLD
- Le CLM ou le CLD d'office
- Arrêt maladie transmis par un agent qui a déjà bénéficié d'un CLD
- Prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge
- Retraite pour invalidité
- Demande de congé pour cure thermique
- Cas de saisine et délai de réponse du Conseil médical supérieur
- Quelles sont les modifications apportées par le nouveau décret du 27 juin 2024 ?